

NOTE D'INFORMATION

Point de Destination Canada sur la COVID-19

Vendredi 20 mars 2020

Nombre de participants : 1750

Animateurs :

David Robinson, président-directeur général par intérim, Destination Canada

Sébastien Dubois, directeur exécutif, Partenariats avec l'industrie, Destination Canada

Présentateurs :

Pierre Cléroux – Business Development Bank of Canada / Banque de développement du Canada

Vice President, Research and Chief Economist / Vice-président, Recherche et économiste en chef

Charlotte Bell – Tourism Industry Association of Canada / Association de l'industrie touristique du Canada

President & Chief Executive Officer / Présidente-directrice générale

Philip Mondor – Tourism HR Canada / RH Tourisme Canada

President and CEO / Président et chef de la direction

Élisabeth Lacoursière – Parks Canada / Parcs Canada

Director, Outreach and Marketing / Directrice, Diffusion externe et Marketing

Gloria Loree – Destination Canada

SVP, Marketing Strategy & Chief Marketing Officer / Vice-présidente principale, Stratégie de marketing, et chef du marketing

Introduction

David Robinson :

Destination Canada est connue comme étant l'organisme du gouvernement du Canada qui fait le marketing touristique du pays à l'étranger. Nous avons aussi légalement le **mandat** de fournir de l'information sur l'économie du tourisme à l'industrie et au gouvernement.

Notre but aujourd'hui est de vous donner l'information dont nous disposons actuellement. Nous avons communiqué avec la ministre Mélanie Joly et son équipe, dont certains membres nous écoutent aujourd'hui. Nous nous engagerons à vous donner le plus de réponses possibles aujourd'hui, sinon aussitôt que possible.

Le secteur touristique du Canada se compose principalement de petites et moyennes entreprises, qui seront parmi les plus durement touchées par cette crise. Mais notre secteur est fondé sur les relations, ce qui nous aidera quand ce sera le temps de nous remettre sur pied. Nous pourrions accomplir bien davantage si nous nous attaquons au problème en tant qu'Équipe Canada.

Les personnes qui prendront la parole aujourd'hui sont :

- **Pierre Cléroux**, vice-président, Recherche, et économiste en chef de la Banque de développement du Canada, qui vous dira ce que la BDC a mis en place pour aider les petites entreprises.
- **Charlotte Bell**, présidente-directrice générale de l'Association de l'industrie touristique du Canada, fera le point sur ses discussions à Ottawa.
- **Philip Mondor**, président et chef de la direction de RH Tourisme Canada, fera une mise à jour du point de vue des employeurs du secteur touristique.
- **Élisabeth Lacoursière**, directrice, Diffusion externe et Marketing, de Parcs Canada nous donnera une mise à jour de son agence.
- De mon équipe de Destination Canada, **Gloria Loree**, chef du marketing, fera le point sur la situation du point de vue du marketing et de la recherche.

Consultez régulièrement le site Web de Destination Canada, car on y tient à jour des liens vers les sites Web et les ressources des organismes des présentateurs.

www.destinationcanada.com/fr

www.destinationcanada.com

Pour obtenir l'information la plus à jour, abonnez-vous aux infolettres de l'ensemble des partenaires, y compris celle de l'Association touristique autochtone du Canada (qui ne pouvait se joindre à nous aujourd'hui).

Par ailleurs, restez en contact avec vos organismes touristiques locaux et assurez-vous qu'ils connaissent votre situation, car ces organismes sont aussi en contact continu avec Destination Canada.

<https://www.canada.ca/fr/services/entreprises/maintenirfairecroitreameliorerentreprise/ressource/spourlesentreprisescanadiennes.html>

- Les entreprises qui veulent avoir recours au Programme de crédit aux entreprises (PCE) doivent tout d'abord communiquer avec leur institution financière, afin que celle-ci évalue leur situation. Lorsque les besoins d'un client excèdent le soutien disponible dans le secteur privé, l'intuition financière dirigera ce client vers Exportation et développement Canada (EDC) et la Banque de développement du Canada (BDC).
- Les clients actuels de la BDC peuvent communiquer avec leur gestionnaire de compte pour obtenir des renseignements.
- Divers outils sont offerts aux PME de l'ensemble du pays :
 - Prêts de fonds de roulement jusqu'à deux millions de dollars, modalités souples et report des remboursements jusqu'à six mois;
 - Report des remboursements pour une période pouvant aller jusqu'à six mois, sans frais, pour les clients existants dont l'engagement de prêt total à BDC est d'un million de dollars ou moins;
 - Réduction des taux pour les nouveaux prêts admissibles;
 - Annonce prochaine de détails additionnels sur le PCE.

Association de l'industrie touristique du Canada – Charlotte Bell

Consultez le www.tiac-aitc.ca et abonnez-vous à [l'infolettre de l'Association de l'industrie touristique du Canada \(AITC\)](#) pour obtenir des mises à jour sur la COVID-19.

- L'AITC travaille en votre nom et adopte l'approche de l'Équipe Canada. Nous communiquons constamment avec les partenaires de l'industrie touristique. Il est important de travailler ensemble pour trouver des solutions.
- Actuellement, nous sommes tous les jours au téléphone avec des représentants du gouvernement, dont la ministre Mélanie Joly, le ministre Bill Morneau et ISDE ainsi qu'avec la Banque du Canada.
- Nous nous concentrons sur les mesures et le soutien immédiats du gouvernement.
- Les problèmes de l'industrie sont soulevés en temps réel, et l'AITC y répond avec les mesures disponibles en temps réel également.

Planification de la reprise :

- Il est crucial pour nous d'obtenir de l'information sur le terrain pour convaincre le gouvernement de prendre des mesures immédiates.
- Une des priorités sera le soutien du gouvernement pour les efforts de reprise et le financement afférent.

- Notre but est que les entreprises touristiques soient soutenues durant cette période d'incertitude et puissent poursuivre leurs activités.
- Mesures de soutien du gouvernement pour les entreprises touristiques :
 - Soutien des agences de développement régional (les projets comprennent le Fonds pour les expériences canadiennes).
 - Programmes de travail partagé.
 - Accès au crédit (Programme de crédit aux entreprises).
 - Soutien pour la paie pour une période allant jusqu'à trois mois.
 - Report des paiements hypothécaires par l'entremise des grandes banques.
 - Report du paiement de l'impôt sur le revenu jusqu'au 31 août 2020.
 - D'autres initiatives propres au secteur seront annoncées.
- L'AITC est consciente qu'il a été difficile d'arriver à soutenir les partenaires et elle travaille à faciliter l'accès à l'information et à répondre aux besoins plus rapidement.
- L'AITC veut soutenir toute l'industrie, non seulement ses membres.
- Nous sommes heureux de diffuser l'information et de fournir des liens. Il vaut mieux que le plus de gens possible aient en main des renseignements à jour.
- Page de l'AITC sur le coronavirus, mise à jour quotidiennement : https://tiac-aitc.ca/Impact_on_Tourism_Fr.html.
- Abonnement aux communications de l'AITC : <http://tiny.cc/z8silz>.
- Écrivez-nous à communications@tiac-aitc.ca pour nous dire quelles sont les répercussions de la COVID-19 sur votre entreprise.

RH Tourisme Canada – Philip Mondor

- L'organisme se concentre sur l'incidence sur la main-d'œuvre du secteur touristique et sur les mesures possibles.
- Selon les premières estimations, au moins 50 % de la main-d'œuvre sera touchée. Ceci représente plus d'un million d'emplois et comprend l'ensemble des secteurs touristiques.
- Plus de 500 000 demandes de prestations d'assurance-emploi ont été reçues cette semaine, contre 27 000 à la même période l'an dernier.
 - Cette semaine, nous avons commencé à faire le suivi du nombre croissant de mentions dans les médias d'annulations d'événements et de fermetures d'hôtels, de restaurants et d'autres produits et services touristiques. Le rythme des fermetures et du nombre de demandes de prestations d'assurance-emploi est ahurissant.

- Le gouvernement du Canada a mis sur pied quelques groupes de travail et programmes pour les travailleurs dans le but d'atténuer les effets de la crise liée à la COVID-19. Des mesures additionnelles sont attendues, et l'information sur les programmes annoncés est incomplète.
- Allocation de soins d'urgence :
 - Il s'agit d'une prestation temporaire pour les travailleurs et les parents et visent essentiellement les personnes non admissibles à l'assurance-emploi qui doivent rester à la maison et qui ne disposent pas de congés de maladie payés, par exemple les travailleurs autonomes malades, en quarantaine ou à qui on a demandé de s'isoler, les travailleurs autonomes qui prennent soin d'un membre de la famille atteint de la COVID-19 ou les parents qui ont des enfants ayant besoin de soins ou de supervision à cause de la fermeture de leur école et qui ne sont pas en mesure de gagner un revenu d'emploi, qu'ils aient droit ou non à l'assurance-emploi.
 - Mesures prises par le gouvernement dans le cadre de ce programme :
 - Élimination du délai de carence obligatoire d'une semaine pour les personnes en quarantaine qui demandent des prestations de maladie de l'assurance-emploi. Cette mesure temporaire est entrée en vigueur le 15 mars 2020.
 - Élimination de l'obligation de fournir un certificat médical pour avoir accès aux prestations de maladie de l'assurance-emploi.
 - Instauration de l'Allocation de soins d'urgence, qui prévoit jusqu'à 900 \$ aux deux semaines, pour une période maximale de 15 semaines. Cette prestation à montant fixe serait administrée par l'Agence du revenu du Canada (ARC) et offrirait un soutien du revenu aux personnes suivantes :
 - les travailleurs, y compris les travailleurs autonomes, qui sont mis en quarantaine en raison de la COVID-19 ou atteints de cette maladie, mais qui ne sont pas admissibles aux prestations de maladie de l'assurance-emploi;
 - les travailleurs, y compris les travailleurs autonomes, qui prennent soin d'un membre de la famille atteint de la COVID-19, par exemple un parent âgé, mais qui ne sont pas admissibles aux prestations de maladie de l'assurance-emploi;
 - les parents qui ont des enfants ayant besoin de soins ou de supervision à cause de la fermeture de leur école et qui ne sont pas en mesure de gagner un revenu d'emploi, qu'ils aient droit ou non à l'assurance-emploi.
 - La demande de prestation sera disponible à compter d'avril 2020, et les Canadiens devront attester qu'ils répondent aux critères d'admissibilité. Ils devront renouveler leur attestation d'admissibilité toutes les deux

semaines. Les Canadiens disposeront de trois moyens pour faire la demande de prestation :

- portail Mon dossier de l'ARC;
 - compte Mon dossier Service Canada;
 - numéro sans frais (à venir).
- Allocation de soutien d'urgence :
 - Soutien à long terme pour les travailleurs qui ne sont pas admissibles à l'assurance-emploi.
 - Administrée par l'ARC. Plus d'information à venir.
 - Subvention salariale de 10 % : 3,8 milliards de dollars pour aider à prévenir les mises à pied en accordant aux petites entreprises une subvention salariale temporaire.
 - Pendant les 90 prochains jours, et ce, jusqu'à concurrence de 1 375 \$ par employé et de 25 000 \$ par employeur.
 - Grâce à cette mesure, les employeurs pourront maintenir leurs employés en poste et les Canadiens pourront conserver leur emploi.
 - Sera aussi administrée par l'ARC et le ministère des Finances. Plus d'information à venir.
 - Des groupes demandent au gouvernement d'augmenter cette subvention salariale. L'Association de l'industrie touristique du Canada travaille très fort en ce sens.
 - Programme Travail partagé :
 - Le Travail partagé est un programme destiné à aider à éviter les mises à pied à la suite d'une diminution temporaire du niveau d'activité normale de l'entreprise qui est indépendante de la volonté de l'employeur. Ce programme permet de fournir un soutien de revenu aux employés admissibles aux prestations d'assurance-emploi qui réduisent temporairement leur semaine de travail pendant la période de redressement de l'entreprise.
 - La demande de Travail partagé doit être présentée au moins 30 jours avant la date de début demandée.
 - Les employés qui participent à un accord de Travail partagé doivent accepter de réduire leurs heures de travail et partager le travail disponible sur une période de temps définie.
 - Le gouvernement du Canada a mis en place des [mesures spéciales temporaires](#) qui prolongent la durée maximale des accords de Travail partagé pour les faire passer de 38 à 76 semaines partout au Canada en vue d'aider les entreprises touchées par le ralentissement des activités dû à la COVID-19.
 - Les entreprises doivent faire une demande auprès des bureaux régionaux.
 - Le processus d'application est facile à trouver en ligne sur le site d'Emploi et Développement social Canada (EDSC) ou en cherchant « programme Travail partagé EDSC » sur Google : <https://www.canada.ca/fr/emploi->

[developpement-social/services/travail-partage/mesures-temporaires-secteur-forestier.html](https://www.destinationcanada.ca/developpement-social/services/travail-partage/mesures-temporaires-secteur-forestier.html)

Les prochaines étapes :

- Nous mesurons les répercussions sur toute la durée de la situation liée à la COVID-19 et diffuserons l'information.
- Centre de ressources sur le coronavirus sur le site Web, qui comprendra une foire aux questions et se penchera sur les questions liées à la main-d'œuvre.
- Nous diffusons également de l'information grâce aux partenaires de l'industrie.

Parcs Canada – Élisabeth Lacoursière

- Le [site Web de Parcs Canada](https://www.pc.gc.ca/fr/visiter/visiter-actualites) présente de l'information à jour sur les fermetures et les services.
- En date du 19 mars, tous les services aux visiteurs dans les parcs nationaux, les sites historiques nationaux et les aires marines nationales étaient suspendus jusqu'à nouvel ordre.
 - Les toilettes, les installations de camping et les sites du patrimoine sont fermés.
 - Les visiteurs peuvent encore utiliser les secteurs de l'avant-pays et de l'arrière-pays ainsi que les espaces verts accessibles. On demande aux visiteurs de bien se préparer pour leur visite et d'être au courant des recommandations sanitaires locales.
- Les exploitants et les tiers peuvent continuer leurs activités.
- Les services essentiels se poursuivent, par exemple le déneigement et la gestion des incendies, car la continuité des activités est importante.
- Les réservations et la vente de laissez-passer annuels sont suspendues jusqu'au 30 avril 2020. Il est possible d'obtenir un remboursement.
- Parcs Canada travaille avec de nombreuses communautés autochtones et veille à ce qu'elles puissent poursuivre leurs usages traditionnels.
- Parcs Canada participera pleinement aux efforts de reprise.

Destination Canada – Gloria Loree

- En ce qui concerne le marketing et la recherche, les partenaires dans l'ensemble du pays ont actualisé leurs pages de renvoi avec de l'information utile pour les voyageurs.
- Nous avons interrompu le marketing par médiatisation payante dans le monde, mais nous continuons de publier de l'information utile.

- L'une de nos grandes priorités à l'heure actuelle de protéger les ressources de Destination Canada : notre budget, le budget des partenaires et le redéploiement de nos équipes à l'appui des nouveaux efforts requis en ce moment.
- Nous travaillons avec nos partenaires de partout au pays à l'élaboration d'un plan de reprise des activités pour le lancement de nouveau contenu dans l'avenir.
- Rendez-vous Canada, qui devait se tenir à Québec en mai, a été annulé. Nous nous tournons maintenant vers l'avenir.
 - Nous travaillerons au processus de remboursement pour les personnes inscrites et communiquerons les prochaines étapes et les détails connexes au cours des prochaines semaines.
 - Pour les délégués inscrits, nous verrons comment faciliter la communication entre les acheteurs et les vendeurs et offrir des rendez-vous virtuels.
- Ressource : smallbusiness.withgoogle.com – Destination Canada travaille avec un certain nombre de partenaires comme Google qui soutiennent les PME en mettant à leur disposition information et ressources.
- Suivi en temps réel des répercussions, y compris l'information sur les hôtels et les vols ainsi que les sentiments et perceptions des gens. Que disent en ligne nos communautés et les voyageurs du monde entier? Quel contenu les gens recherchent-ils? Quel sera le bon moment pour diffuser plus d'information sur les voyages au Canada?
- Notre objectif est de fournir aux décideurs des renseignements clairs, fondés sur des données probantes, afin qu'ils puissent prendre des décisions éclairées pour atténuer les conséquences de la crise.
- Nous travaillons activement à déterminer le meilleur moyen de communiquer ces renseignements aux plus de 200 000 entreprises qui constituent le secteur du tourisme, et diffuserons de l'information à grande échelle au cours des prochains jours.
- Nous savons également que cette situation prendra fin un jour, et qu'alors les gens souhaiteront sortir de chez eux et soutenir l'industrie touristique canadienne.

Questions et réponses :**MARKETING****Q : Quels conseils donneriez-vous aux PME qui voudraient recevoir de l'aide de Destination Canada pour commencer à faire du marketing sur le marché local?**

R : Il est essentiel que les PME travaillent avec l'organisme de marketing de leur province et de leur ville. Nous comprenons aussi à quel point les villes ont été durement touchées. Faites en sorte que votre organisme de marketing provincial soit au courant de votre situation. Ces organismes se penchent sur le marketing au pays, et ils sont les premiers avec qui communiquer pour obtenir du soutien en marketing.

Q : Quand Destination Canada procédera-t-elle aux remboursements liés à ITB Berlin (qui devait se tenir en mars)?

R : Destination Canada en fait une priorité et se concentre en premier lieu sur les PME et les organismes de marketing de destination municipaux, afin qu'ils n'aient pas à assumer le coût de l'annulation.

AIDE FINANCIÈRE

Q : Le peu de membres du personnel qu'il nous reste voient leur rémunération énormément réduite, ou sont forcés de rester à la maison, ou doivent aussi gérer la garde de leurs enfants. Ils ne sont pas admissibles à l'assurance-emploi. De quelles autres mesures de soutien peuvent-ils bénéficier?

R : C'est pourquoi le gouvernement du Canada a instauré l'Allocation de soins d'urgence (expliquée précédemment). Des fonds sont disponibles pour ces employés.

Q : Un prêt de consolidation nous permettrait de réduire nos paiements mensuels et nous aiderait, parce que nous prévoyons avoir des problèmes de liquidités cet été. Ce type de prêt de consolidation sera-t-il offert par les grandes banques?

R : Nous (la Banque de développement du Canada) le croyons. Communiquez tout d'abord avec votre institution financière. Celle-ci évaluera votre situation et vos besoins. Ces institutions sont conscientes que le besoin le plus criant présentement est le besoin de liquidités.

Q : Où faut-il s'adresser pour bénéficier de la subvention salariale de 10 % pour les employeurs? De plus, ces fonds ne sont pas suffisants pour garder les travailleurs. Qu'est-ce qui est fait pour essayer d'augmenter ce montant?

R : Nous attendons de l'information supplémentaire et nous la diffuserons dès que nous l'aurons. Nous savons qu'un certain nombre d'associations, dont l'Association de l'industrie touristique du Canada (AITC) et la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante, ont recommandé une augmentation de cette subvention salariale. L'AITC a publié un communiqué de presse demandant au gouvernement d'en faire plus pour le tourisme. De plus, une campagne sera lancée lundi, dans le cadre de laquelle les entreprises pourront rédiger une lettre à envoyer à leur député. De plus amples renseignements et des liens se trouvent sur le site Web de l'AITC. L'Association des hôtels du Canada et Restaurants Canada se sont joints à l'AITC pour implorer le gouvernement de prendre des mesures additionnelles et d'augmenter la subvention salariale.

Q : Accorder des prêts aux petites entreprises, ce n'est pas la solution à l'heure actuelle. Quel autre financement est disponible pour les entreprises comme la nôtre?

R : C'est le mandat de la Banque de développement du Canada (BDC) de proposer des prêts. Il existe des organismes provinciaux qui pourraient être en mesure d'accorder des subventions. Il est important que les entreprises se tournent vers leur gouvernement provincial pour obtenir de l'aide en matière de financement. La BDC offre des prêts aux meilleurs taux, mais elle n'accorde pas de subvention.

Veillez noter la clarification ci-dessous dans une réponse à une question posée à la Banque de développement du Canada.

Q : Notre entreprise touristique est saisonnière : nous ne faisons pas de recettes entre novembre et mai. Les programmes d'aide financière proposés en ce moment semblent demander de fournir des renseignements sur les pertes actuellement subies en raison de la COVID-19. Comment les entreprises telles que la nôtre vont-elles pouvoir obtenir de l'aide pour les pertes qu'elles subiront dans quelques mois?

R : La Banque de développement du Canada (BDC) travaille avec les entreprises saisonnières. Nous comprenons leurs enjeux. N'hésitez donc pas à communiquer avec votre institution financière, qui évaluera votre situation. Si vous êtes déjà un client de la BDC, veuillez communiquer avec votre gestionnaire de compte.

Les entreprises saisonnières peuvent demander du soutien en vertu du Programme de crédit aux entreprises en communiquant avec leur institution financière, qui évaluera leur situation. Les institutions financières orienteront vers Exportation et développement Canada et la BDC les clients dont les besoins dépassent le soutien disponible dans le secteur privé. Soulignons que les entreprises devaient être financièrement viables avant que les effets du coronavirus se fassent sentir pour être admissibles au programme.

Rappelons que des programmes sont en place pour aider les entreprises à avoir plus d'argent à leur disposition. Consultez [ce site Web](#) pour avoir l'information la plus récente sur l'aide offerte aux entreprises canadiennes.

Q : Hier, j'ai eu un appel de FedDev Ontario, qui m'a informé que je ne suis pas admissible à un financement, car mon entreprise a moins de deux ans. Où puis-je obtenir de l'aide?

R : Même si vous êtes une jeune entreprise, n'hésitez pas à communiquer avec votre institution financière. Elle pourra travailler avec la Banque de développement du Canada et Exportation et développement Canada pour trouver du soutien pour les nouvelles entreprises.

PARCS CANADA

Q : En temps normal, nos terrains de camping accueillent des centaines de personnes en été. Beaucoup de campeurs reviennent chaque saison d'été, année après année. Peut-on prévoir l'incidence qu'aura la COVID-19 sur les règlements et lois applicables à la saison de camping de 2020? Comment peut-on commencer à se préparer dès maintenant (p. ex. en matière de normes d'hygiène, de normes de sécurité au travail, de préparation aux situations d'urgence)?

R : Parcs Canada travaille très fort pour s'assurer que les pratiques de travail sécuritaires soient toujours respectées dans l'ensemble des parcs nationaux. Nous suivons également les recommandations officielles de l'Agence de la santé publique du Canada. Le site Canada.ca/Coronavirus est une autre excellente ressource, qui contient notamment une section à l'intention des professionnels de la santé.